**CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Diffusion immédiate

**Renouvellement du partenariat CHV – FIPHFP pour l’emploi des personnes en situation de handicap**

Le CHV et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ont officiellement signé, ce 13 mai 2025, leur troisième convention de partenariat, réaffirmant ainsi leur engagement mutuel en faveur de l’inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein de l’établissement.

 **Valenciennes, le jeudi 15 mai 2025**

**Un taux d'emploi record et une stratégie renforcée**

Cette nouvelle convention marque la continuité d’une collaboration fructueuse, initiée depuis 2018, et vient consolider les actions menées en matière de recrutement, d’accompagnement et de maintien dans l’emploi. Avec un taux d'emploi record de 8,17 % en 2025, et récemment lauréat du Trophée "Emploi Public et Handicap" délivré à

l’occasion du Tour de France des 20 ans du FIPHFP, le Centre Hospitalier de Valenciennes a su démontrer son engagement durable et son exemplarité en matière d’inclusion.

À travers ce 3ᵉ conventionnement, avec un budget à hauteur de 1 307 900 €, le CHV entend poursuivre sa marche en avant en capitalisant sur ses réussites et en formalisant de nouveaux objectifs, notamment :

* Développer l'accès par contrat d'apprentissage des personnes en situation de handicap sur l'ensemble des filières professionnelles de l'hôpital ;
* Renforcer la sécurisation des parcours de reconversion, en proposant notamment davantage de moyens pour les agents reclassés (formations, tutorat, accompagnement individualisé) ;
* Déployer une démarche d'accessibilité numérique, via la mise en conformité des sites publics du CHV et la formation des acteurs internes en charge des achats logiciels pour une meilleure prise en compte de l’accessibilité ;
* Sensibiliser les équipes pédagogiques de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé rattaché à l'établissement, aux spécificités d'accompagnement des étudiants porteurs de handicap cognitif.

Ce renouvellement confirme l’ambition du CHV de s’inscrire dans une démarche responsable en faveur de l’égalité des chances, conformément à son projet d'établissement. Il traduit également la volonté de l’établissement de renforcer son rôle d’acteur public engagé, aux côtés du FIPHFP, pour construire une fonction publique hospitalière toujours plus inclusive.

**A propos du Centre Hospitalier de Valenciennes**

Fort d’un collectif de plus de 5500 professionnels investis, d’un budget de plus de 550 millions d’euros et d’une certification HAS « Haute qualité des soins », le Centre Hospitalier de Valenciennes est l’établissement de recours et de référence du Hainaut-Cambrésis à tous les âges de la vie. Résolument tourné vers l’avenir et ancré sur son territoire, le CHV accomplit ses missions de service public de santé en contribuant activement, en tant qu’hôpital support des Hôpitaux Hainaut-Cambrésis au développement de l’attractivité du Hainaut-Cambrésis et à la santé de presque 1 million d’habitants.

Notre raison d’être : « Permettre à tous d’accéder à des soins de haute qualité sur le territoire en alliant collectivement nos compétences et expertises au sein d’un hôpital qui favorise la prise de décision au plus près du terrain »

Pour en savoir plus : www.ch-valenciennes.fr

**A propos du FIPHFP**

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l’insertion des personnes en handicapées œuvre pour l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l’emploi et à l’accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d’emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Pour en savoir plus : www.fiphfp.fr

**Contacts médias**

**CHV**

Chloé Schuller-Bouquet

Attachée de communication du

schullerbouquet-c@ch-valenciennes.fr

06 72 69 32 84

**FIPHFP**

Véronique Bonnet

06 08 62 33 59

v.bonnet@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu

06 89 57 84 63

c.lemahieu@agence-cid.fr